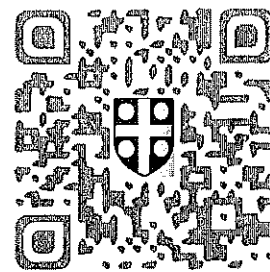


Avis d'informations aux habitants de

NEUVE-ÉGLISE/ HIRTZELBACH



Juin 2021

<http://www.neuve-eglise.fr>

ÉLECTIONS RÉGIONALES ET DÉPARTEMENTALES : 20 ET 27 JUIN 2021

Les électeurs sont convoqués les 20 et 27 juin 2021 pour le renouvellement des conseils départementaux et régionaux.
Le bureau de vote est ouvert de 8h00 à 18h00 les deux dimanches et pour les deux scrutins.

Déplacement du bureau de vote :

Pour concilier les contraintes liées à l'organisation matérielle de ce double scrutin et à la mise en place d'un protocole sanitaire adapté, il a semblé indispensable de modifier l'emplacement du bureau de vote, trop étroit pour accueillir simultanément les deux scrutins dans de bonnes conditions.

C'est pourquoi, le bureau de vote pour la commune de Neuve-Église/Hirtzelbach est transféré exceptionnellement à la Salle des Fêtes (1 rue du 28 novembre) pour les élections départementales et régionales. Il n'y aura pas de bureau de vote en mairie.

Les mesures et gestes «barrières» lors des opérations de vote :

Un protocole sanitaire spécifique sera mis en place avec respect des gestes barrières (gel hydro-alcoolique, port du masque obligatoire, file d'attente avec respect des distanciations, etc...).

Merci de vous munir de votre carte électorale **ainsi que de votre propre stylo.**

Le vote par procuration :

Un électeur absent le jour d'une élection peut voter par procuration. Il doit choisir une personne inscrite sur la même liste électorale que lui et qui votera à sa place en suivant ses consignes de vote. L'électeur absent le jour de l'élection doit faire établir la procuration au plus tôt.

Depuis le 6 avril 2021, la demande de procuration peut être formulée de deux manières différentes :

- via la télé-procédure Maprocuration : le mandant peut effectuer sa demande de procuration en ligne sur le site maprocuration.gouv.fr,
- via un formulaire CERFA de demande de vote par procuration. Ce formulaire CERFA 14952*02 peut être soit téléchargé (<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R12675>) et imprimé, soit fourni et renseigné au guichet de l'autorité habilitée (gendarmerie, commissariat de police, etc...).

Le mandant doit dans tous les cas se présenter **personnellement** devant une autorité habilitée. Il doit être muni d'un justificatif d'identité, du formulaire CERFA papier de vote par procuration ou de sa référence d'enregistrement à six chiffres et lettres s'il a effectué sa demande via la télé-procédure Maprocuration.

Vérification de l'inscription sur liste électorale :

Chaque citoyen peut vérifier s'il est bien inscrit sur la liste électorale :

<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R51788>

Heures d'ouverture de la mairie

Mardi et vendredi de 9h à 11h et de 15h à 18h — 03.88.57.16.75 — mairie.neuve-eglise@wanadoo.fr

Le secrétariat de mairie sera fermé le mardi 22 juin ainsi que du 10 au 21 juillet inclus.

Dates à retenir :

Le festival Décibulles est de retour en 2021... du 09 au 18 juillet. Pour plus d'informations : <https://www.decibulles.com>

Voici les dispositions prises pour cette nouvelle édition :

- Accès interdit à l'aire de jeux d'Hirtzelbach du 1^{er} au 22 juillet 2021.

- Interdiction du camping et du stationnement des camping-cars et caravanes sur l'ensemble du ban communal du mardi 06 juillet au mardi 20 juillet 2021 sauf dans les endroits clos. Il n'y aura pas de camping cette année sur le festival, celui-ci n'étant pas compatible avec les protocoles sanitaires.

- Les restrictions concernant la circulation et le stationnement mises en place les années précédentes rue des Fontaines et rue du Calvaire à Hirtzelbach sont maintenues.

Vous pouvez retrouver l'intégralité des arrêtés municipaux dans les panneaux d'affichage de la mairie.

Animations de rue au jardin curial mercredi 21 juillet 2021 par la MJC le Vivarium (<https://mjc-levivarium.com>), en collaboration avec des associations du village.

SCHNACKABLADE le dimanche 12 septembre 2021

PPRI du Giessen

Par arrêté préfectoral du 1^{er} avril 2021, le Plan de Prévention du Risque d'Inondation (PPRI) du Giessen a été approuvé. Le dossier approuvé doit être tenu à la disposition du public en mairie. Toutes les pièces du dossier sont également disponibles sur le site internet des services de l'Etat dans le département du Bas-Rhin (www.bas-rhin.gouv.fr).

Economiser la ressource en eau, une action de tous les jours !

L'été apporte son lot de bienfaits et de petits plaisirs quotidiens, entre le potager, les fleurs du balcon ou la piscine.

Cet art de vivre est toutefois consommateur en eau qu'il convient de maîtriser si on veut pouvoir le pérenniser.

En effet, depuis plusieurs années, nous subissons des étés particulièrement secs et sur des durées de plus en plus longues.

Certains cours d'eau présentent des assecs très sévères, ayant des impacts sur leur fonctionnement qui peuvent se faire sentir au-delà de la période sèche.

Face à ces situations, le Préfet du Bas-Rhin prend régulièrement des arrêtés de restrictions d'usage de l'eau, notamment pour assurer l'approvisionnement en eau potable de la population, mais aussi pour limiter les impacts de ces périodes sèches sur les milieux aquatiques.

Pour les activités économiques qui ont des besoins plus conséquents, le Préfet donne des autorisations spécifiques en fonction des volumes prélevés, qu'il peut limiter ou interdire si les débits des cours baissent de trop.

Alors soyons vigilants sur l'usage raisonné de la ressource en eau, qu'elle provienne du robinet ou qu'elle soit prélevée directement dans un cours d'eau ou une source, et essayons ensemble de réduire nos consommations car en période d'étiage chaque litre d'eau compte.

Des gestes simples, tels la mise en place de bacs de récupération des eaux de pluie, le paillage des potagers pour conserver l'humidité des sols, l'arrosage le soir après 20h00 ou tôt le matin plutôt qu'en pleine chaleur, une bonne gestion du renouvellement d'eau des piscines, etc..., contribuent fortement à préserver des litres d'eau.

Rappelons-nous aussi que maîtriser sa consommation en eau permet, non seulement de conserver un patrimoine commun, mais également de faire des économies sur sa facture d'eau.

Bel été à tous avec une consommation «goutte à goutte» dans notre quotidien.

Emmanuelle SIRY - Animatrice du SAGE Giessen-Lièpvrette

Commission Locale de l'Eau

SAGE



www.valleedeville.fr

Renseignements par mail contact@valleedeville.fr ou par téléphone **03 88 58 91 65**

TRANSMISSION DES INFORMATIONS ET DU BULLETIN MUNICIPAL PAR MAIL

Le site internet de la commune www.neuve-eglise.fr est à votre disposition pour toutes les informations concernant la vie du village.

Si vous souhaitez recevoir le bulletin municipal ainsi que des informations relatives à la vie de la commune (coupures d'électricité programmées, changement de date du ramassage des poubelles, travaux de voirie, etc...) directement par courriel, vous pouvez compléter le coupon ci-dessous.

En validant votre inscription, vous acceptez que la commune de Neuve-Eglise/Hirtzelbach mémorise et utilise votre adresse mail dans le but de vous informer occasionnellement. A tout instant, vous pouvez retirer votre consentement et vous désinscrire.

✂ _____

Madame, Monsieur _____

Adresse postale _____

Adresse électronique _____

En cochant cette case, vous acceptez de recevoir les informations par courriel (bulletin municipal et alertes infos) et vous attestez avoir pris connaissance de la politique de traitement des données personnelles :

J'accepte de recevoir le bulletin municipal et les alertes infos de la commune de Neuve-Eglise/Hirtzelbach par courriel.

A _____, le _____

Signature :